

Index égalité femmes hommes

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la société **Languedoc Chimie** publie son Index sur l'égalité femmes-hommes.

En quoi consiste cet index ?

L'index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une note sur 100, obtenue à partir de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes (noté sur 40 points)
- L'écart dans les augmentations annuelles (35 points)
- Les augmentations au retour de congé maternité (15 points)
- La présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise (10 points)

Chaque entreprise doit, au minimum, atteindre 75 points et publier sa note sur son site internet.

Les entreprises en dessous de cette note doivent entreprendre les actions correctives nécessaires, sous peine de sanctions financières.

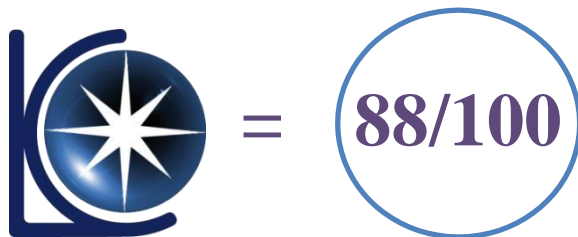
L'index de l'égalité femmes-hommes de Languedoc Chimie est de 88 points sur 100.

Cette note témoigne de notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Consciente de l'importance que représente la mixité professionnelle, facteur d'enrichissement collectif, d'équilibre social et d'efficacité économique, nous entendons, depuis plusieurs années, garantir une égalité des chances et de traitement des salariés quel que soit leur sexe.

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dès l'embauche et à tous les stades de la vie professionnelle constitue un enjeu majeur du développement de l'individu au sein de notre organisation.

Index égalité femmes hommes



1-3-2022

4
INDICATEURS

